

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par l'adoption d'un projet de règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé « Règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264 » de la municipalité de Kinnear's Mills portant sur l'installation des abris d'hiver, les piscines et les fournaies extérieures.
2. Une assemblée publique aura lieu le 2 octobre 2023 à 18h30 au bureau municipal situé au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet du règlement numéro 520 est de modifier l'encadrement législatif relatif aux abris d'hiver pour automobile, aux conditions liées aux piscines résidentielles selon la règlementation provinciale et l'utilisation des fournaies extérieures.
4. Le projet du règlement numéro 520 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, du lundi au mercredi de 8 heures 30 à midi et de 12 heures 30 à 16 heures et le jeudi de 9 heures à midi.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, le 15 septembre 2023



Alexandra Gosselin
Directrice générale, greffière-trésorière